



Tranquillité publique & sécurité

« Une ville apaisée, c'est une ville qui protège sans discriminer. »

La tranquillité publique est une attente forte, légitime. Mais elle ne se résume ni aux caméras ni aux slogans. C'est aussi une question de citoyenneté et de respect des règles, des règles à respecter et à faire respecter.

La **laïcité est un principe constitutionnel** qui permet la liberté de conscience. Notre politique veillera à refuser les instrumentalisations et défendra l'égalité de toutes et de tous.

- ▶ Construire une politique de sécurité du quotidien basée sur :
 - **La présence humaine**, par la mise en place de médiateurs, d'éducateurs de rue, d'une police municipale de proximité permettra de renforcer la médiation dans les quartiers pour diminuer les conflits de voisinage, les nuisances, les occupations problématiques de l'espace public,
 - **La prévention** avec des intervenants spécialisés dans le milieu scolaire et périscolaire,
 - **Une meilleure écoute** des habitants, des associations de quartiers et des bailleurs sociaux, pour agir.
- ▶ Obtenir une **augmentation des effectifs** de police nationale à Narbonne en demandant la classification de Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) : la sécurité n'est pas qu'une affaire de police municipale ; il n'est pas normal que ce soit à la mairie de suppléer la carence de l'État concernant la sécurité en embauchant toujours plus de policiers municipaux alors que nous pouvons légalement prétendre à plus de policiers nationaux.
L'objectif est de restaurer la sécurité, l'égalité républicaine et la confiance des
- habitants, en apportant des **moyens supplémentaires** de manière beaucoup plus efficace :
 - renforcement des effectifs du commissariat de police nationale,
 - meilleure couverture horaire et territoriale,
 - coordination renforcée entre police nationale, police municipale et justice.
- ▶ Créer un **conseil communal de sécurité** qui agira de concert avec le conseil intercommunal de sécurité pour mieux cibler les enjeux de tranquillité publique, avec la participation de policiers municipaux aux réunions plénières.
- ▶ Mettre en place une nouvelle **convention de coordination** entre la police nationale et la police municipale (Préfet de l'Aude et Procureur de la République), pour favoriser une meilleure coopération et efficacité de leurs actions dans tous nos quartiers.
- ▶ **Former les agents** de la police municipale, en lien avec les écoles de police et avec l'aide d'associations reconnues d'utilité publique.





- ▶ **Lutter contre les points de deal et les rodéos urbains** : il s'agit d'agir à la fois sur la présence policière, la vidéoprotection ciblée, les procédures judiciaires et sur la prévention auprès des jeunes. L'idée est claire : redonner les rues et les places aux habitants.
- ▶ Travailler étroitement avec la Police et les Douanes pour **démanteler les trafics de drogue**.
- ▶ **Développer des conventions avec des associations agréées pour le suivi des victimes**.
- ▶ **Améliorer l'action de la Police de l'environnement** pour lutter contre les dépôts sauvages et veiller à la salubrité publique.
- ▶ **Déployer un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels**, avec notamment le dispositif « Demandez Angela » dans les lieux recevant du public.
- ▶ **Renforcer la lutte contre toutes les discriminations** en soutenant fortement les associations spécialisées dans ce domaine (CIDFF, LDH, CIMADE...).
- ▶ **Soutenir la marche des Fiertés** comme événement de visibilité et de protection des droits LGBTQIA+.
- ▶ **Réactiver le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles**, comme outil de prévention et de soutien plutôt que de sanction seule.
- ▶ **Proposer des formations dans les collèges et lycées par des agents municipaux ou des associations** pour alerter sur les risques de consommations des stupéfiants mais aussi sur les techniques des dealers pour les enrôler dans les trafics et les contraindre à y rester (*menaces, corruptions...*).